

WERNER José S.P.R.L

BUREAU D'ETUDES.

Géomètre Expert (GEO040368)

71, route de l'Amblève.

4987 STOUMONT

Tél.080/78.59.80

G.S.M. : 0495/ 10.59.80

T.V.A. 434.815.564

Email :info@sprlwerner.be.

IBAN : BE 95- 248-0435558-58

**JUSTIFICATION DE LA DEMANDE DE DECLASSEMENT D'UNE
PARTIE DU CHEMIN VICINAL n° 12 SITUE RUE DE LAMORTEAU A
DURBUY.**

L'an deux mil vingt et un, le 27 avril,

Justification de la demande de déclassement d'une partie du chemin vicinal n° 12 situé rue de Lamorteau à DURBUY

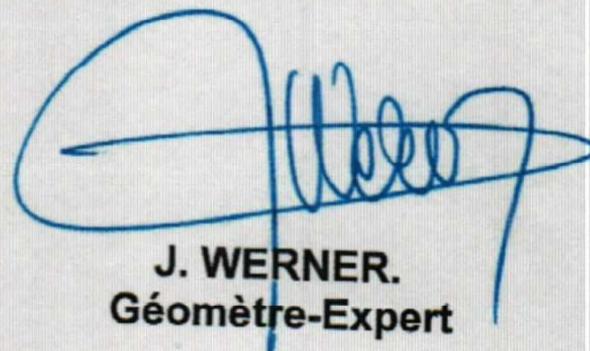
- De propreté et salubrité : Aucun impact
- De sureté : Aucun impact
- De tranquillité : Aucun impact
- De convivialité et de commodité du passage dans les espaces publics : Aucun impact car le chemin se termine en cul de sac.

La suppression de cette partie de chemin est demandée car ce chemin se termine en cul de sac .Ce chemin est devenu impraticable et il se termine dans un talus et est actuellement à l'état de patsart.

La suppression de ce chemin permettra au propriétaire du fonds d'utiliser sa propriété sans qu'elle soit séparée en deux par ce chemin qui n'est plus d'aucune utilité.

Ce chemin est actuellement remplacé par la rue de Lamorteau (voirie communale asphaltée)

Dressé à Stoumont, le 27/04/2021.



**J. WERNER.
Géomètre-Expert**



Wallonie



Service public
de Wallonie

Nom LESENYANTS

Prénom Michel

Qualité Propriétaire

Domicile Fond del Dore, 1 à 6760 MARHAY

N°

Notice d'évaluation des incidences sur l'environnement

Numéro de télécopie

Contenu minimum

Date de la demande 27 avril 2023

Le but du présent formulaire est, compte tenu des caractéristiques du projet et de sa localisation, d'identifier, décrire et évaluer de manière appropriée les incidences directes et indirectes du projet sur les facteurs suivants :

- a) la population et la santé humaine;
- b) la biodiversité, en accordant une attention particulière aux espèces et aux habitats protégés au titre de la directive 92/43/CEE et de la directive 2009/147/CE;
- c) les terres, le sol, le sous-sol, l'eau, l'air, le bruit, les vibrations, la mobilité, l'énergie et le climat;
- d) les biens matériels, le patrimoine culturel et le paysage;
- e) l'interaction entre les facteurs visés aux points a) à d).

Les incidences directes et indirectes du projet sur les facteurs énoncés ci-avant englobent les incidences susceptibles de résulter de la vulnérabilité du projet aux risques d'accidents majeurs et/ou de catastrophes pertinents pour le projet concerné.

Cadre 1 – Demandeur

Les caractéristiques du projet sont considérées notamment par rapport :

Nom **LESENFANTS**

Prénom **Michel**

Qualité **Propriétaire**

Domicile **Fond del Core, 1 à 6960 MANHAY.**

Numéro de téléphone

Numéro de télécopie

Date de la demande **27 avril 2021.**

Cadre 2 - Présentation du projet

Pour chacune des phases, décrire le projet selon les aménagements et constructions ou démolitions prévus en indiquant les principales caractéristiques de ceux-ci (surface, dimensions, etc) :

La demande concerne le déclassement d'une partie du chemin vicinal n°17 situé chemin de Lambréau à DURBUY joignant les parcelles cadastrées DURBUY 5ème Division Section A n° 175, 2, 176, F2 et 179.

Ce chemin n'existe plus sur les lieux.

Le déclassement proposé permettra une exploitation continue du terrain.

A appliquer au cadre 2

Caractéristiques du projet :

Les caractéristiques du projet sont considérées notamment par rapport :

- a) à la dimension et à la conception de l'ensemble du projet;
- b) au cumul avec d'autres projets existants ou approuvés;
- c) à l'utilisation des ressources naturelles, en particulier le sol, les terres, l'eau et la biodiversité;
- d) à la production de déchets;
- e) à la pollution et aux nuisances;
- f) au risque d'accidents ou de catastrophes majeurs en rapport avec le projet concerné, notamment dus au changement climatique, compte tenu de l'état des connaissances scientifiques;
- g) aux risques pour la santé humaine dus, par exemple, à la contamination de l'eau ou à la pollution atmosphérique.

Cadre 2 - Présentation du projet

Pour chacune des phases, décrire le projet selon les aménagements et constructions ou démolitions prévus en indiquant les principales caractéristiques de ceux-ci (superficie, dimensions, etc) :

La demande concerne le déclassement d'une partie du chemin vicinal n°12 situé chemin de Lamorteau à DURBUY joignant les parcelles cadastrées DURBUY 6me Division Section A n° 176 L 2 , 176 ,F2 et 179 F

Ce chemin n'existe plus sur les lieux

Le déclassement proposé permettra une exploitation continue du terrain.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Mention des divers travaux s'y attachant (déboisement, excavation, remblayage, etc....) :

Aucun travail n'est nécessaire puisque aucune trace de ce chemin n'est visible sur les lieux.

.....

A appliquer aux cadres 3 et 4

Localisation des projets :

La sensibilité environnementale des zones géographiques susceptibles d'être affectées par le projet est considérée en prenant notamment en compte :

- a) l'utilisation existante et approuvée des terres;
- b) la richesse relative, la disponibilité, la qualité et la capacité de régénération des ressources naturelles de la zone, y compris le sol, les terres, l'eau et la biodiversité et de son sous-sol;
- c) la capacité de charge de l'environnement naturel, en accordant une attention particulière aux zones suivantes :
 - 1) zones humides, rives, estuaires;
 - 2) zones côtières et environnement marin;
 - 3) zones de montagnes et de forêts;
 - 4) réserves et parcs naturels;
 - 5) zones répertoriées ou protégées par la législation nationale : zones Natura 2000;
 - 6) zones ne respectant pas ou considérées comme ne respectant pas les normes de qualité environnementale pertinentes pour le projet;
 - 7) zones à forte densité de population;
 - 8) paysages et sites importants du point de vue historique, culturel ou archéologique.

Cadre 3 - Situation existante de droit en aménagement du territoire, urbanisme et patrimoine.

Indiquer en surimpression sur le plan de secteur la destination et/ou périmètre du terrain.

Indiquer la destination du terrain au schéma d'orientation local (SOL)

.....

Le terrain est-il situé :

* dans un permis d'urbanisation non périmé ? **NON**

* dans un périmètre de protection et/ou inscrit sur une liste de sauvegarde¹ ? **NON**

* à proximité d'un bien immobilier classé¹, d'un site archéologique¹ ? **NON**

* dans un périmètre de protection visé par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, modifiée notamment par le décret du 6 décembre 2001 relatif aux réserves naturelles ou forestières, sites Natura 2000

NON.....

1 Voir le Code wallon du Patrimoine ou le décret du 23 juin 2008 de la Communauté germanophone relatif à la protection des monuments, du petit patrimoine, des ensembles et sites, ainsi qu'aux fouilles.

Cadre 4 - Description du site avant la mise en œuvre du projet.

Relief du sol et pente du terrain naturel : inférieure à 6%, entre 6 et 15 %, supérieure à 15 %
Entre 6 et 15 %.....

Nature du sol : Patsart.....

Occupation du sol autre que les constructions existantes (friche, terrain vague, jardin, culture, prairie, forêt, lande, fagnes, zone humide...) : terrain vague

Présence de nappes phréatiques, de points de captage : NON

Direction et points de rejets d'eau dans le réseau hydrographique des eaux de ruissellement :
NEANT.....

Cours d'eau, étangs, sources, captages éventuels : NEANT.....

Evaluation sommaire de la qualité biologique du site: terrain à l'état de patsart non entretenu.....

Evaluation sommaire de la qualité du site Natura 2000, des réserves naturelles ou forestières :.....
Terrain à l'état de patsart

Raccordement à une voirie équipée (route, égout, eau, électricité, gaz naturel, ...) :
NEANT.....

Présence d'un site classé ou situé sur une liste de sauvegarde ? - NON

Présence d'un site archéologique? - NON

Présence d'un site Natura 2000, réserves naturelles ou réserves forestières ? NON.....

Autre élément de sensibilité environnementale Aucun.....

A appliquer aux cadres 5 à 8

Type et caractéristiques de l'impact potentiel :

Les incidences notables probables qu'un projet pourrait avoir sur l'environnement doivent être considérées en fonction des cadres précédents, par rapport aux incidences du projet sur les facteurs précisés en page 1, en tenant compte de :

- a) l'ampleur et l'étendue spatiale de l'impact, par exemple, la zone géographique et l'importance de la population susceptible d'être touchée;
- b) la nature de l'impact;
- c) la nature transfrontière de l'impact;
- d) l'intensité et la complexité de l'impact;
- e) la probabilité de l'impact;
- f) le début, la durée, la fréquence et la réversibilité attendus de l'impact;
- g) le cumul de l'impact avec celui d'autres projets existants ou approuvés;
- h) la possibilité de réduire l'impact de manière efficace.

Cadre 5 -Effets du projet sur l'environnement.

1) Le projet donnera-t-il lieu à des rejets de gaz, de vapeur d'eau, de poussières ou d'aérosols ou des résidus?

- dans l'atmosphère : **NON**

- indiquez-en :

* la nature

* le débit

2) Le projet donnera-t-il lieu à des rejets liquides ?

-dans les eaux de surface : **NON.**

-dans les égouts : **NON.**

-sur ou dans le sol : **NON.**

- indiquez-en :

* la nature (eaux de refroidissement, industrielles, pluviales, boues,...).....

* le débit ou la quantité

Un plan indiquant le(s) point(s) de déversement dans les égouts ou dans les cours d'eau doit être joint au dossier.

3) Le projet supposera-t-il des captages ?

* lieu

* quantité.....

- en eaux souterraines :

* dénomination du point de captage

* quantité.....

4) Description de la nature, de la quantité, du mode d'élimination et/ou de transport choisis pour les sous-produits et déchets produits par le projet envisagé :

NEANT

5) Le projet pourra-t-il provoquer des nuisances sonores pour le voisinage ? NON :

* de quel type :

* de façon permanente ou épisodique.

6) Modes de transport prévus et les voies d'accès et de sortie :

* pour le transport de produits NEANT

* pour le transport de personnes NEANT.....

* localisation des zones de parking NEANT

* localisation des pipelines, s'il y en a : NEANT

7) Le projet portera-t-il atteinte à l'esthétique générale du site ? NON

8) Le projet donnera-t-il lieu à des phénomènes d'érosion ? NON

9) Intégration au cadre bâti et non bâti : risques d'un effet de rupture dans le paysage naturel ou par rapport aux caractéristiques de l'habitat traditionnel de la région ou du quartier (densité excessive ou insuffisante, différences par rapport à l'implantation, l'orientation, le gabarit, la composition des façades, les matériaux et autres caractéristiques architecturales des constructions environnantes mentionnées au plan d'implantation

Le déclassement du chemin ne modifie en rien le paysage existant.

10) **Compatibilité du projet avec les voisinages** (présence d'une école, d'un hôpital, d'un site Natura 2000, d'une réserve naturelle, d'une réserve forestière, etc).

Aucune modification de la situation existante

11) **Risques d'autres nuisances éventuelles :**

NEANT

12) **Modification sensible du relief du sol. Dénivellation maximale par rapport au terrain naturel :**

Aucune modification du terrain naturel

13) **Boisement et/ou déboisement :**

Néant

14) **Nombre d'emplacements de parkings :**

Néant

15) **Impact sur la nature et la biodiversité :**

Aucun impact puisque la nature et la biodiversité existantes sont maintenues

16) **Construction ou aménagement de voirie :**

Déclassement du sentier suivant le plan de mesurage joint

Annexe VI du Code de l'Environnement

17) Epuration individuelle :

Pas d'application

18) impact sur les terres, le sol et le sous-sol :

NEANT

Cadre 7- Mesures prises en vue d'éviter ou de réduire les effets négatifs sur l'environnement

- les rejets dans l'atmosphère

Aucun rejet

- les rejets dans les eaux

Aucun rejet

- les déchets de production

Aucun rejet

- les odeurs

Aucune odeur

- le bruit

Aucun bruit

- la circulation

Chemin n'existant plus et donc aucun passage

- impact sur le patrimoine naturel

Aucun impact

- l'impact paysager

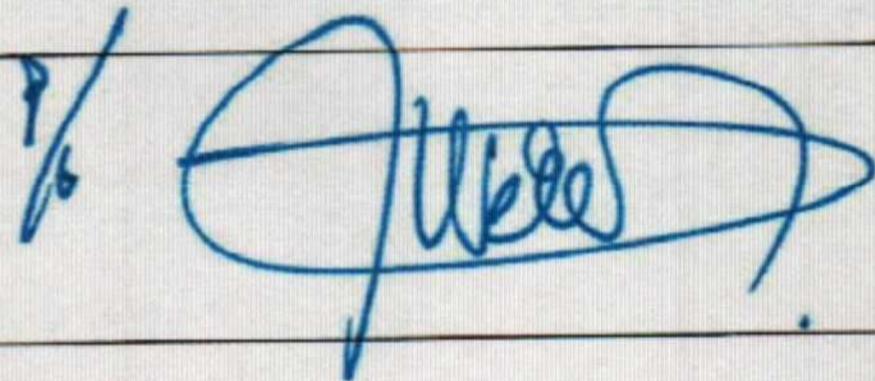
Aucun impact

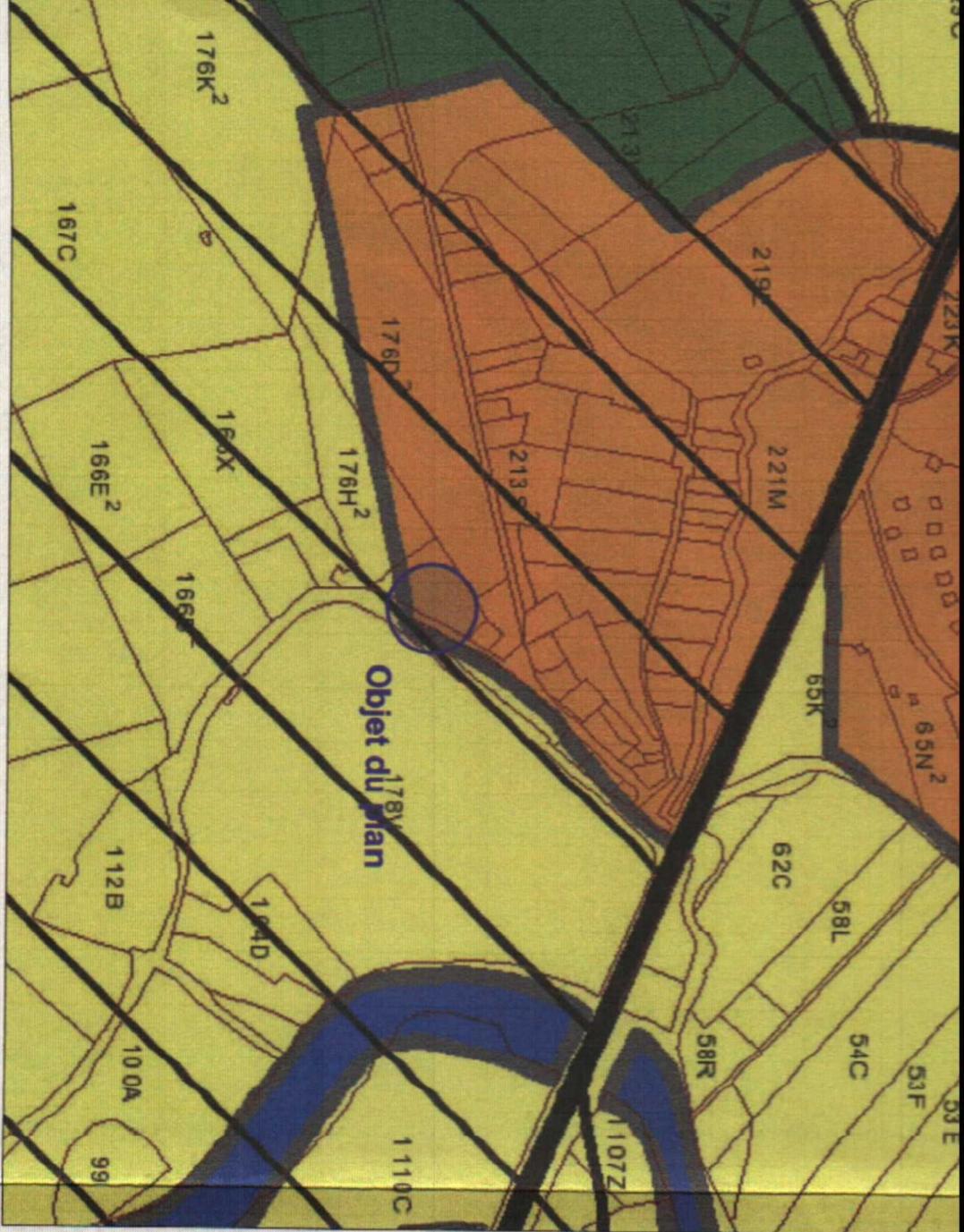
- l'impact sur les terres, le sol et le sous-sol

Aucun impact

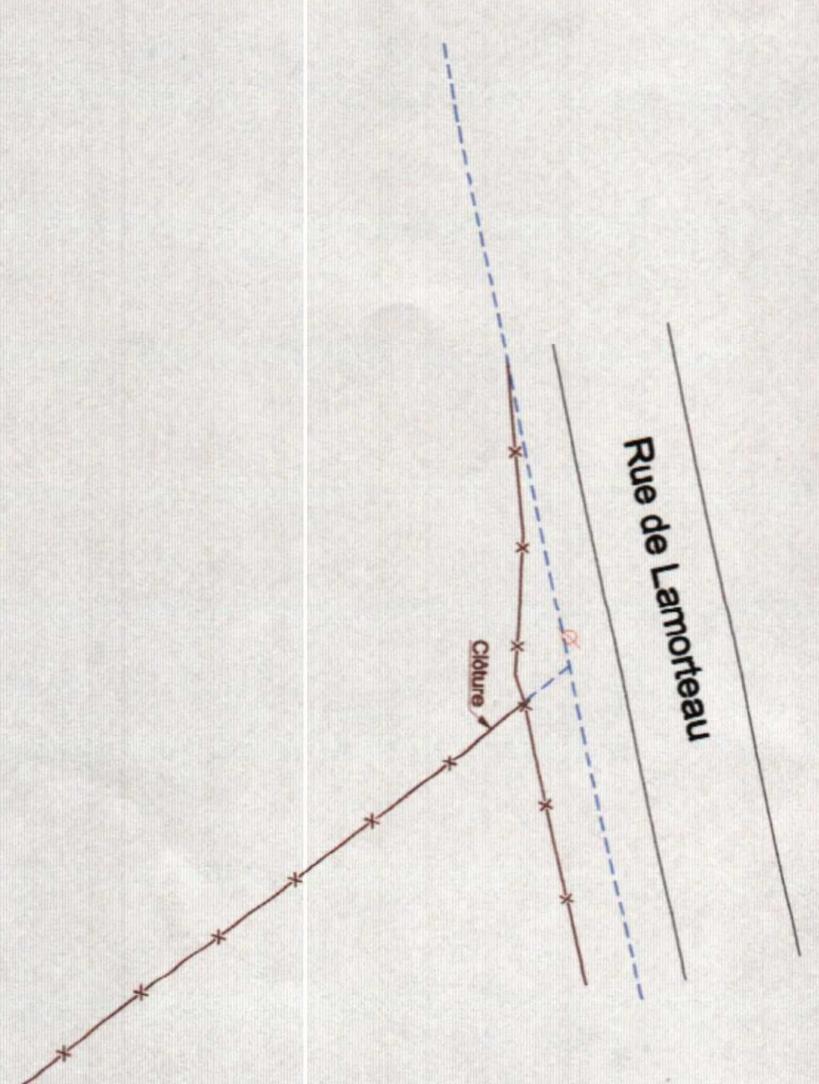
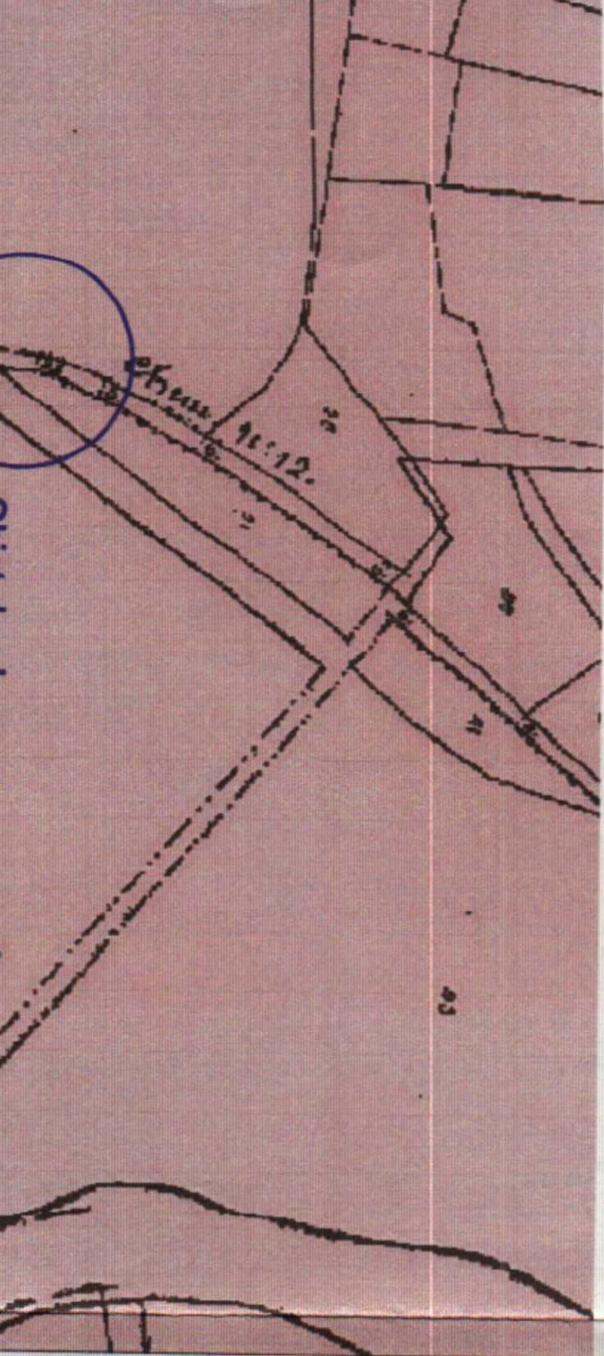
Cadre 8- Date et signature du demandeur

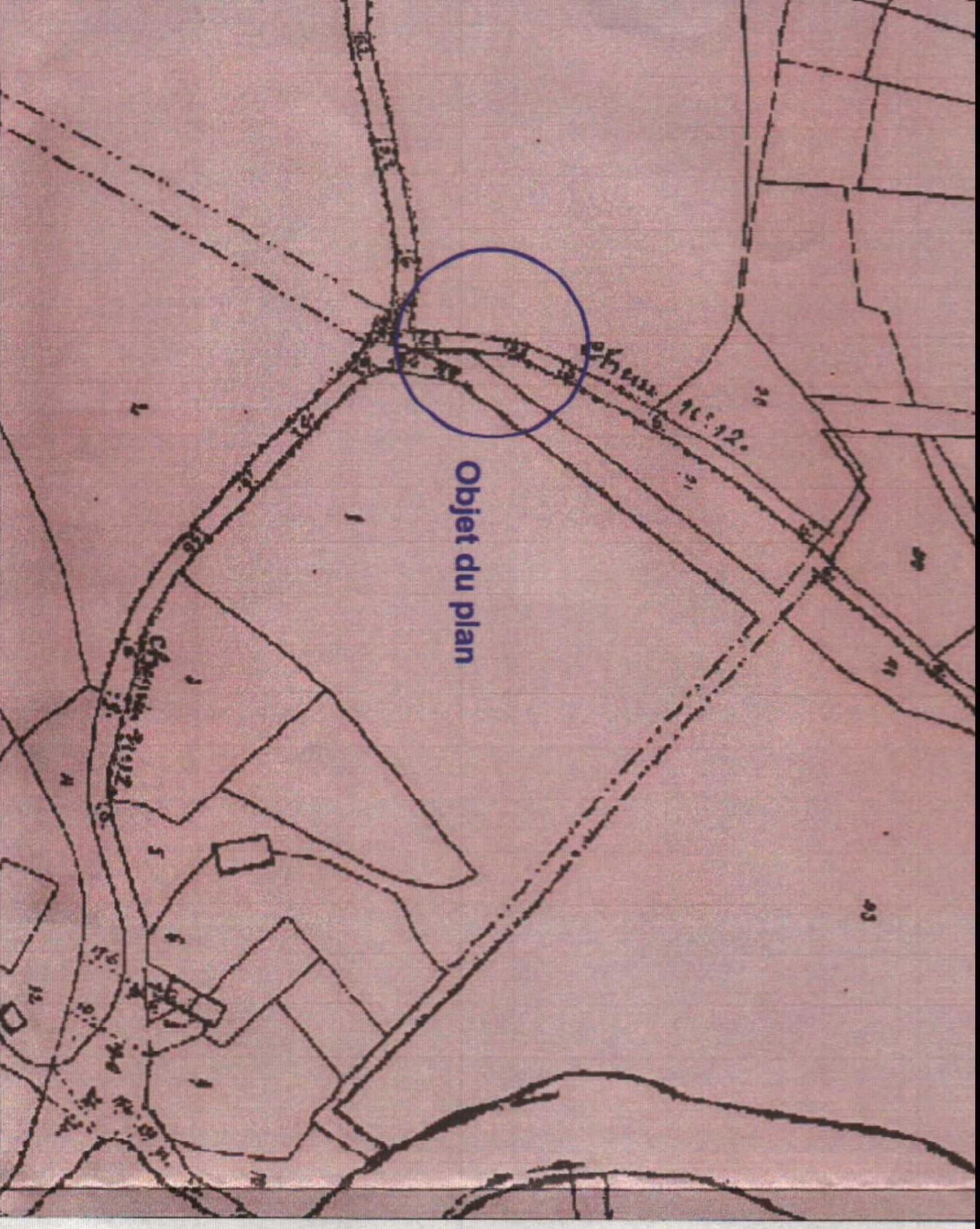
Le 27/04/2024.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, cursive name.



SITUATION A L'ATLAS (Ech. 1/2500)





PLAN DE LOCALISATION (Ech. 1/5000)





SITUATION CADASTRALE (Ech. 1/2500)

